



Communiqué de presse

Lausanne, le 29 avril 2016

Droits populaires bafoués

Noville interdit une marche pacifique contre les forages gaziers, les Verts interviendront au Grand Conseil

Choqués par la décision du syndic de Noville d'interdire une marche citoyenne et pacifique contre les forages gaziers sur son territoire, les Verts vaudois interpellent mardi prochain le Conseil d'Etat sur la légalité de cette décision et sur le respect des droits fondamentaux.

L'organisatrice de la marche a demandé à deux reprises à la Municipalité de Noville une autorisation pour une marche pacifique contre les forages gaziers. La marche aurait dû avoir lieu dimanche 8 mai à Noville. Le syndic ne l'entendait cependant pas de cette oreille, lui qui a interdit le rassemblement. La marche s'annonçait « joyeuse », « festive » et « pacifique » et devait rallier Villeneuve aux Grangettes.

Le droit de manifester et de se rassembler sont des droits fondamentaux, sur lesquels les communes ont certes droit de veto en cas de menace à l'ordre public, mais il n'en était ici pas question.

Les Verts, choqués par la négation des droits populaires par le syndic de Noville interviendront mardi au Parlement vaudois auprès du Conseil d'Etat pour obtenir son avis sur la légalité de ce refus.

Pour tout renseignement :

Martial de Montmollin, député et président des Verts vaudois, 079 669 06 11